

Fontenay-sous-Bois, le 17 avril 2007

N/Réf. RS/MD.07.0411

Objet : Confirmation messages importants Extranet pour l'Appel d'offres FPC 2008

Madame, Monsieur,

Nous vous confirmons le message important qui apparaît, dès aujourd'hui, à l'ouverture de votre site Extranet. Ce message, signé conjointement par Henri PIOTROT, Président du CPN-FPC, et Eric HAUSHALTER, Vice-Président du CPN-FPC, concerne la **mise en œuvre des engagements conventionnels** et précise les **thèmes prioritaires de maîtrise médicalisée retenus pour 2008**.

« Objet : Appel d'offres FPC 2008 et mise en œuvre des engagements conventionnels »

Madame, Monsieur,

Lors de leurs récents échanges, les partenaires conventionnels ont convenu d'orienter davantage la Formation Professionnelle Conventionnelle vers son objectif d'efficience du système de soins et de mise en œuvre des engagements de maîtrise médicalisée.

Dans ce cadre, et conformément à son rôle, le Comité Paritaire National de la FPC réaffirme la place de la formation conventionnelle comme vecteur de mise en œuvre des engagements conventionnels. Plus largement, la FPC doit permettre d'optimiser l'efficience de la formation des médecins conventionnés.

Cette exigence guidera la politique d'agrément du CPN-FPC pour la FPC 2008.

Nous attirons ainsi votre attention sur les impératifs pédagogiques de la FPC, décrits dans le cahier des charges 2008 et précisés à l'annexe 2 « Thèmes de la FPC 2008 ».

Plus spécifiquement, la FPC doit promouvoir les thèmes prioritaires de maîtrise médicalisée inscrits dans la convention médicale. L'avenant n°12 prévoit notamment (article 3.2) que « les partenaires conventionnels veilleront particulièrement à ce que la formation conventionnelle appuie l'atteinte des objectifs de maîtrise définis dans le présent avenant ».